



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/2008

D - 20080529

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

***Subvention de la Ville de Bordeaux à l'Association Santé
Sidi El Houari pour la mise en oeuvre d'un projet, avec
l'Association des Centres d'animation de quartiers de
Bordeaux. Autorisation. Décision***

M. Alain DUPOUY, Conseiller Municipal Délégué, P/Monsieur Didier CAZABONNE Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'association oranaise Santé Sidi El Houari intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels Oran/Bordeaux » s'inscrit dans le cadre des objectifs de ce jumelage, à savoir le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie.

Ce projet s'inscrit également dans les objectifs du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA, programme soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères), à savoir « contribuer à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes, qui agissent au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance » et concourir à accroître l'impact des actions des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie.

Ce projet concerne vingt jeunes dont 10 bordelais et 10 oranais, ainsi que 10 animateurs et éducateurs professionnels oranais et bordelais et se base sur trois axes de travail :

L'accueil à Oran d'une dizaine de jeunes bordelais de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour des regards croisés Oran-Bordeaux en termes d'histoire, de mémoire, d'us et coutumes, de culture, de formation de « pairs éducateurs » avec notamment, la création d'un site internet pour apprendre à se connaître, la formation de 20 « pairs éducateurs », la réalisation d'une fresque murale représentant le respect, la tolérance, la citoyenneté, la création d'un livre –outil pour les « pairs éducateurs », ainsi que la réalisation d'un film sous forme de carnet de voyage pour faire partager leur expérience avec d'autres jeunes de part et d'autre de la Méditerranée.

L'éducation à l'éco-citoyenneté et à l'utilisation d'énergies renouvelables, à travers l'installation d'une source d'énergie solaire qui pourra alimenter une part des besoins en énergie du projet.

L'organisation par l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux d'un séminaire de formation à Bordeaux, au bénéfice de responsables associatifs oranais afin d'acquérir des connaissances sur la gestion d'un projet culturel, la gestion financière d'une association et les méthodes pédagogiques, en vue de prévenir des situations difficiles.

Il convient, enfin, de rappeler que le budget de l'opération décrite ci-dessus est de **54 040,00 €**.

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2009:

Participation de la Mairie de Bordeaux	10 000,00 €
Participation de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	4 160,00 €
Participation de l'association Santé Sidi El Houari	2 820,00 €
Programme concerté pluri-acteurs/ Fonds d'Appui aux Projets	29 720,00€
Autres financements	7 340,00€

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer la convention de partenariat avec l'association Santé Sidi El Houari et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour la mise en place de ce projet,
- à attribuer une subvention de 10.000 Euros à l'Association Santé Sidi El Houari d'Oran, correspondant à la part de financement de la Mairie de Bordeaux.

Cette dépense sera imputée sur le budget de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 - compte 6574 - enveloppe 020376.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain DUPOUY

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, L'ASSOCIATION SANTE SIDI EL HOUARI ET L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET INTITULE: « EDUCATION A LA CITOYENNETE, AU RESPECT, A LA TOLERANCE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE PAR L'ECHANGE ET LA FORMATION DE JEUNES ET DE PROFESSIONNELS ORAN/BORDEAUX

Entre la Ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° du Conseil Municipal, en date du 27 octobre 2008 et reçue à la Préfecture le

et

L'Association Santé Sidi El Houari, représentée par Monsieur Kamel Bereksi, son Président, domiciliée Polyclinique Jean Kraft, 4 rue Jean Kraft, Miramar, Oran, ALGERIE

et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc Lajugie, Président, domiciliée 10 rue Vilaris - BP 50 - 33800 BORDEAUX.

EXPOSE

La ville de Bordeaux et la ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'association oranaise Santé Sidi El Houari intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels Oran/Bordeaux » s'inscrit dans le cadre des objectifs de ce jumelage, à savoir le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie.

Ce projet vise à lutter contre l'exclusion, à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et à encourager la mobilisation de leaders d'opinion locaux oranais. Il vise également à renforcer les capacités des associations algériennes oeuvrant au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse et à soutenir le dialogue entre ces associations et les pouvoirs locaux.

CONSIDERANT

Que dans le cadre des actions de coopération décentralisée avec la ville d'Oran, la Ville de Bordeaux apportera un soutien financier à l'Association Santé Sidi El Houari pour la mise en place d'un projet intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels oranais et bordelais » réalisé en partenariat avec l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

IL A ETE CONVENU

Article 1 – Objet :

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA, programme soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères), à savoir « contribuer à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes, qui agissent au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance » et concourir à accroître l'impact des actions des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie.

Ce projet concerne vingt jeunes dont 10 bordelais et 10 oranais, ainsi que 10 animateurs et éducateurs professionnels oranais et bordelais et se base sur trois axes de travail :

L'accueil à Oran d'une dizaine de jeunes bordelais de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour des regards croisés Oran-Bordeaux en termes d'histoire, de mémoire, d'us et coutumes, de culture, de formation de « pairs éducateurs » avec notamment, la création d'un site internet pour apprendre à se connaître, la formation de 20 « pairs éducateurs », la réalisation d'une fresque murale représentant le respect, la tolérance, la citoyenneté, la création d'un livre –outil pour les « pairs éducateurs », ainsi que la réalisation d'un film sous forme de carnet de voyage pour faire partager leur expérience avec d'autres jeunes de part et d'autre de la Méditerranée.

L'éducation à l'éco-citoyenneté et à l'utilisation d'énergies renouvelables, à travers l'installation d'une source d'énergie solaire qui pourra alimenter une part des besoins en énergie du projet.

L'organisation par l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux d'un séminaire de formation à Bordeaux, au bénéfice de responsables associatifs oranais afin d'acquérir des connaissances sur la gestion d'un projet culturel, la gestion financière d'une association et les méthodes pédagogiques, en vue de prévenir des situations difficiles.

Article 2 - Répartition des objectifs

L'Association Santé Sidi El Haouri s'assigne l'obligation de la mise en œuvre de ce projet et assurera l'évaluation du projet par la rédaction d'un rapport d'évaluation.

La Ville de Bordeaux s'assigne d'apporter son soutien financier à l'Association oranaise Santé Sidi El Houari pour la mise en œuvre de ce projet, par l'octroi d'une subvention de 10 000 Euros.

L'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux s'assigne l'obligation de l'organisation du séminaire de formation à Bordeaux, et apportera son soutien financier pour la création du site internet, l'hébergement et les frais de séjour des jeunes sur Bordeaux.

Article 3 – Répartition du budget

Au regard du budget prévisionnel retenu pour l'ensemble du projet ci-annexé, le montant total des dépenses liées à ce projet s'élève 54 040 euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Coût total de l'action en tenant compte des dépenses éligibles, et des plafonds de subvention possible (un écart de 10 % avec la version finale sera autorisé)

Formation des jeunes et création d'outils pédagogiques		35 030 euros
Voyage (550 X 12 personnes + 550 X 1 en amont)	7 150	
Hébergement (15 X 24 X 14 jours)	5 040	
Alimentation (15 X 24 X 14 jours)	5 040	
Fresque (matériau céramique + artiste)	1 500	
Livre (mise en page, édition)	5 000	
Film carnet de voyage (50h X 20)	1 000	
Site Internet (70h X 20 + 300 + 300)	2 000	
Exposition (matériaux)	2 000	
Personnel (dont deux animateurs Bordeaux 4200)	4 300	
Autres (dont assurances, frais de gestion)	2 000	
Equipement		11 000 euros
Panneaux photovoltaïques et batteries	10 000	
Accessoires	1 000	
Séminaire de formation des animateurs et éducateurs		6 210 euros
Voyage (550 X 5)	2 750	
Hébergement (22 X 5 X 6 jours)	660	
Restauration (60 X 5 X 6 jours)	1 800	
Autres (dont assurances)	1 000	
Coordination Santé Sidi El Houari		1800 euros
	Soit un total de	54 040 euros

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2009:

Participation de la Mairie de Bordeaux	10 000,00 €
Participation de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	4 160,00 €
Participation de l'association Santé Sidi El Houari	2 820,00 €
Programme concerté pluri-acteurs/ Fonds d'Appui aux Projets	29 720,00€
Autres financements	7 340,00€

Article 4 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Association oranaise Santé Sidi El Houari la somme de 10 000,00 € pour la mise en œuvre de ce projet.

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'Association Santé Sidi El Houari s'engage à utiliser cette somme pour organiser les actions prévues à Oran et assurer la coordination générale du projet.

Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

Article 8 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des jeunes oranais sont à la charge de l'Association Santé Sidi El Houari

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des cadres et des jeunes de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux sont à la charge de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX
par l'Association Santé Sidi El Houari, Polyclinique Jean Kraft, 4 rue Jean Kraft, Miramar, Oran, ALGERIE

par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, 10 rue Vilaris – BP 50 – 33800 BORDEAUX

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Durée de la Convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association Santé Sidi El Houari
Alain Juppé Maire	Kamel Bereksi Président
Pour l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	
Marc Lajugie Président	